CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'AUDIOVISUEL

Consultation publique

Consultation publique préalable au lancement d'un appel aux candidatures en FM dans le ressort du CTA de Paris

Avril 2021

Les collections CSA

VERSION PUBLIQUE

© Conseil supérieur de l’audiovisuel

Sommaire

Présentation et modalités de participation 4

1. Les objectifs de la consultation publique 4

2. Mode de transmission des réponses 4

3. Caractère public des réponses 4

Introduction 5

Le paysage radiophonique dans le ressort du CTA de Paris 6

1. Les caractéristiques géographiques, démographiques et économiques du CTA de Paris 6

1.1. Territoire : situation géographique 6

1.2. Principaux indicateurs sociodémographiques 7

1.3. Principaux éléments économiques 8

2. Le paysage médiatique dans le ressort du CTA de Paris 9

2.1. L'offre radiophonique FM dans le ressort du CTA de Paris 9

2.2. L'offre radiophonique DAB+ dans le ressort du CTA de Paris 14

2.3. L'audience du média radio dans le ressort du CTA de Paris 15

2.4. Les principaux marchés publicitaires locaux dans le ressort du CTA de Paris 18

3. L'appel aux candidatures FM faisant l'objet de la présente consultation 21

3.1. L'historique des appels partiels aux candidatures depuis le dernier appel général 21

3.2. Fréquences susceptibles d'être concernées par le futur appel aux candidatures 22

Définition des zones de recherche de fréquences 25

Questionnaire 28

Modalités des contributions techniques 28

Annexe 1 : Liste des fréquences dont les autorisations arriveront à échéance le 3 septembre 2022 30

Annexe 2 : Données à caractère personnel traitées dans le cadre de la consultation publique préalable au lancement d'un appel aux candidatures en FM dans le ressort du CTA de Paris 37

Présentation et modalités de participation

En application de sa feuille de route pour les appels aux candidatures généraux de la période 2021-2026, le Conseil supérieur de l'audiovisuel ouvre une consultation publique préalable à l'élaboration d'un plan de fréquences en FM dans le ressort du comité territorial de l'audiovisuel (CTA) de Paris.

1. Les objectifs de la consultation publique

Objectif n° 1 : déterminer les zones de recherche pour dégager de nouvelles fréquences.

Objectif n° 2 : procéder à un état des lieux de la situation économique des marchés radiophoniques en cause.

2. Mode de transmission des réponses

Les réponses à la consultation devront être adressées au Conseil supérieur de l'audiovisuel au plus tard **le 4 juin 2021**.

Ces réponses seront transmises par courrier électronique : consultationappelfm.ctaparis@csa.fr, en précisant comme objet « Réponse à la consultation publique FM CTA de Paris » ; les réponses pourront être le cas échéant accompagnées de contributions techniques.

3. Caractère public des réponses

Les réponses seront considérées comme publiques et pourront être publiées sur le site internet du Conseil, à l'exception des éléments dont la confidentialité sera explicitement demandée et des contributions techniques. Par la suite, une synthèse des réponses et une liste des zones faisant l'objet d'une recherche de fréquences seront publiées sur le site internet du CSA.

Introduction

Dans le périmètre géographique métropolitain du CTA de Paris (région Île-de-France et département de l'Oise), un appel aux candidatures doit être prochainement lancé en raison de l'arrivée à échéance définitive le 3 septembre 2022 de nombreuses autorisations relatives à des fréquences FM. Cet appel concernera également des fréquences situées dans le ressort des CTA de Caen, Dijon, Lille et Poitiers, du fait de contraintes de programme.

L'appel aux candidatures en DAB+ du 26 mars 2008, réactualisé le 12 avril 2012, a notamment porté sur des allotissements locaux, correspondant aux contours de Paris et sa petite couronne, et sur des allotissement intermédiaires, correspondants aux contours du ressort du CTA de Paris. Les autorisations issues de cet appel ont été délivrées aux éditeurs le 15 janvier 2013 et le démarrage des émissions a débuté le 20 juin 2014, ce qui a permis à douze éditeurs de service (exploitant au total 28 fréquences) de bénéficier, les 28 septembre 2016 et 8 mai 2018, d'une prorogation de leurs autorisations de diffusion en FM. En effet, en application du dernier alinéa du II de l'article 29-1 de la loi du 30 septembre 1986, « *les services déjà autorisés en mode analogique, conformément à l'article 29, faisant l'objet d'une autorisation d'émettre en mode numérique, à l'occasion des premiers appels à candidatures du Conseil supérieur de l'audiovisuel en application des dispositions du présent article, se voient accorder une prolongation de plein droit de leurs autorisations d'émettre en mode analogique de cinq ans* ».

De même, l'appel aux candidatures en DAB+ du 24 octobre 2018 a notamment porté sur l'allotissement Paris étendu, dont le contour est celui des allotissements intermédiaires à quelques différences près, dont la présence de Chartres et Dreux dans le contour Paris étendu. Les autorisations issues de cet appel ont été délivrées aux éditeurs le 5 février 2020 et le démarrage des émissions a été fixé au 13 avril 2021, ce qui a permis à six éditeurs de service (exploitant au total 24 fréquences) de bénéficier d'une prorogation de leurs autorisations de diffusion en FM.

Un nouvel appel aux candidatures en DAB+ a été lancé le 14 avril 2021. Plusieurs ressources vacantes sur les allotissements Paris intermédiaire et Paris local seront attribuées prochainement.

Enfin, les autorisations en DAB+ des services de radios autorisés sur les multiplex métropolitains entreront en vigueur le 15 juillet 2021.

Une liste des fréquences dont les autorisations arriveront à échéance le 3 septembre 2022 figure en annexe 1 de la présente consultation publique. Toutefois, si postérieurement au lancement du futur appel aux candidatures en FM, des autorisations en mode analogique devaient être prorogées en vertu de l'article 29-1, le Conseil retirerait les fréquences concernées de l'appel aux candidatures en FM.

Le paysage radiophonique dans le ressort du CTA de Paris

1. Les caractéristiques géographiques, démographiques et économiques du CTA de Paris

1.1. Territoire : situation géographique

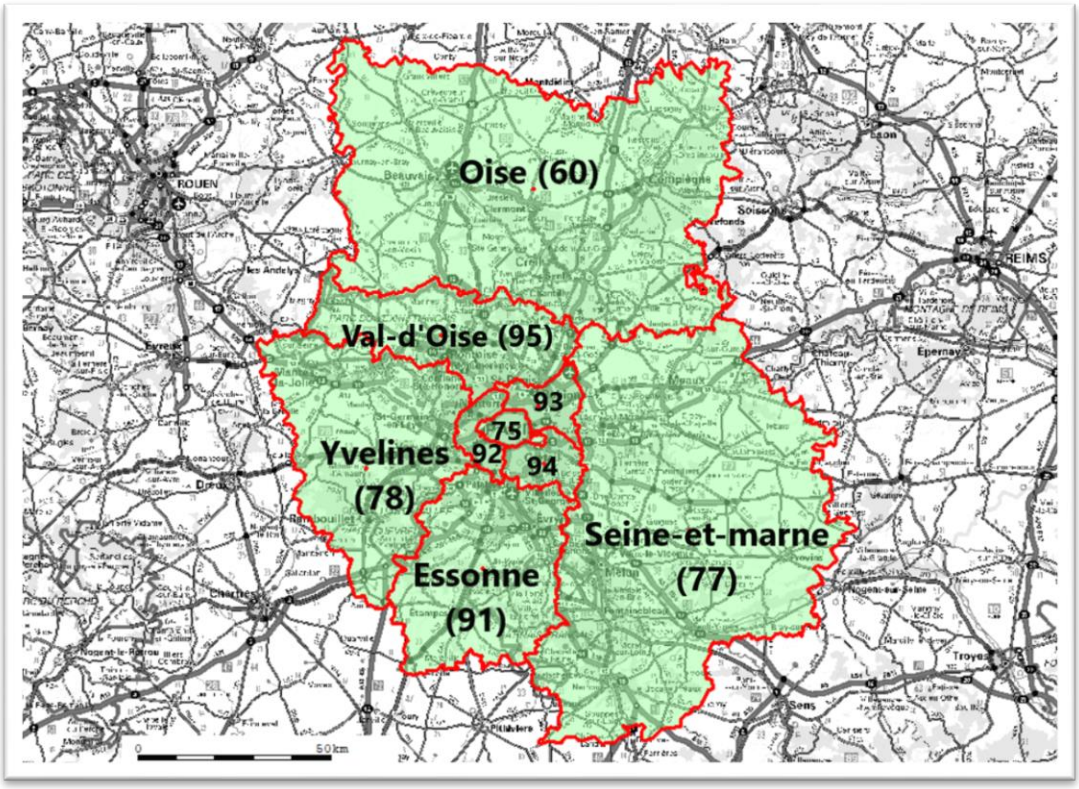

Source : CSA.

Le ressort du comité territorial de l'audiovisuel de Paris s'étend, en métropole[1], sur une superficie totale de 17 872 km², dont 12 012 km² pour la région Île-de-France (Paris et sa petite couronne, les départements de l'Essonne, de la Seine-et-Marne, du Val-d'Oise et des Yvelines) et 5 860 km² pour le département de l'Oise[2].

[1] La collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon est rattachée au CTA de Paris.
[2] Sont également concernés par le projet d'appel, du fait de contraintes de programme, des zones situées dans les départements de l'Eure, de l'Eure-et-Loir et de la Seine-Maritime, rattachés au CTA de Caen, de l'Yonne, rattaché au CTA de Dijon, de l'Aisne et de la Somme, rattachés au CTA de Lille, et du Loiret, rattaché au CTA de Poitiers.

1.2. *Principaux indicateurs sociodémographiques*

Au 1er janvier 2017, 12 174 880 habitants étaient recensés en Île-de-France (région la plus peuplée et dense de France) et 824 503 habitants dans le département de l'Oise. Entre 2012 et 2017, la population a augmenté de 0,5 % par an en Île-de-France et de 0,3 % par an dans l'Oise. La population est majoritairement composée d'actifs, malgré une augmentation de la tranche d'âge des 60 ans et plus depuis 2012.

Répartition de la population en Île-de-France et dans l'Oise par tranche d'âge

	Île-de-France		Oise	
	2017	2012	2017	2012
Ensemble	12 174 880	11 898 502	824 503	810 300
0 à 14 ans	2 379 344	2 339 733	167 014	166 689
15 à 29 ans	2 431 760	2 433 407	142 824	147 599
30 à 44 ans	2 595 859	2 620 871	162 073	166 907
45 à 59 ans	2 356 923	2 296 967	168 640	166 554
60 à 74 ans	1 582 441	1 420 625	124 526	106 151
75 ans ou plus	828 553	786 900	59 425	56 401

Source : INSEE, recensement de la population en 2012 et 2017.

Les principales agglomérations du CTA sont presque toutes situées dans la région Île-de-France : Paris (2 187 526 habitants), entourée de trois départements (Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne) aux communes densément peuplées[3], formant la petite couronne de Paris, qui concentrent plus d'un tiers de la population de l'Île-de-France (4 620 343 habitants). Ensemble, Paris et sa petite couronne comportent ainsi plus de la moitié (6 807 869) des habitants de la région Île-de-France[4].

En dehors de l'unité urbaine de Paris, quatre unités urbaines franciliennes comptent plus de 30 000 habitants :

- Meaux (79 636 habitants) ;
- Bailly-Romainvilliers (51 652 habitants) ;
- Persan – Beaumont-sur-Oise (37 634 habitants)[5] ;
- Étampes (30 688 habitants).

[3] Dont quatre communes de plus de 100 000 habitants : Boulogne-Billancourt (120 071 habitants), Saint-Denis (111 135 habitants), Argenteuil (110 210 habitants) et Montreuil (109 897 habitants).
[4] Source : INSEE, recensement de la population en 2017.
[5] L'unité urbaine de Persan – Beaumont-sur-Oise compte une commune du département de l'Oise.

Dans l'Oise, les principales agglomérations sont Creil (123 989 habitants), Compiègne (70 699 habitants), Beauvais (60 385 habitants) et Chantilly (37 209 habitants)[6].

1.3. Principaux éléments économiques

À l'instar des autres régions françaises, les principaux secteurs économiques sont les activités tertiaires de services et de commerce. La part de ces secteurs en Île-de-France (77,2 %) est bien plus importante que celle de la moyenne nationale (65,1 %).

Si la construction et le secteur administré (administration publique, enseignement, santé et action sociale) constituent les autres piliers de l'économie de ces territoires, la part de ces secteurs est plus prépondérante dans l'Oise qu'en Île-de-France. Il peut également être souligné que la part de l'agriculture en Île-de-France (0,4 %) est particulièrement basse quand celle dans l'Oise (5 %) est similaire à celle de la moyenne nationale (4,5 %).

Établissements économiques au 31 décembre 2017		
	Île-de-France	**Oise**
Total	435 208	20 895
Agriculture	1 733 soit 0,4 %	1 041 soit 5 %
Industrie	18 325 soit 4,2 %	1 647 soit 7,9 %
Construction	37 934 soit 8,7 %	2 424 soit 11,6 %
Établissements du secteur du commerce, des transports et services divers	335 993 soit 77,2 %	12 139 soit 58,1 %
dont commerce et réparation automobile	79 226 soit 18,2 %	3 895 soit 18,6 %
Administration publique, enseignement, santé et action sociale	41 223 soit 9,5 %	3 644 soit 17,4 %

Source : INSEE, FLORES en géographie au 1er janvier 2020.

[6] Source : INSEE, recensement de la population en 2017.

2. Le paysage médiatique dans le ressort du CTA de Paris

En complément des médias nationaux, privés ou publics, le CTA de Paris compte plusieurs médias locaux sur différents supports autres que radiophoniques, notamment :

- deux titres de presse quotidienne régionale (PQR) diffusés sur tout ou partie du territoire : *L'Écho républicain* (Yvelines), appartenant au groupe Centre-France, et *Le Parisien* (Île-de-France et Oise), appartenant au groupe Les Échos – Le Parisien. En outre, les journaux gratuits *20 minutes Paris* et *CNews* sont diffusés à Paris ;

- treize titres de presse hebdomadaire locale : *Le Courrier de Mantes*, *le Courrier des Yvelines*, *L'Écho – Le Régional*, *La Gazette du Val d'Oise*, *La Marne*, *La République de Seine-et-Marne*, *Le Réveil de Neufchâtel*, *Toutes les nouvelles*, *Le Pays briard* (groupe SIPA – Ouest-France) ainsi que *L'Observateur de Beauvais* (groupe Sogemedia), *L'Action républicaine*, *L'Auvergnat de Paris* et *Oise hebdo* ;

- six chaînes de télévision locale privées, dont trois à temps plein (*BFM Paris*, *IDF1*, *Vià Grand Paris*) et trois en temps partagé (*BDM TV*, *Demain IDF* et *Télé Bocal*). À l'exception de *BFM Paris*, ces services de télévision sont autorisés sur le multiplex M7 dont la diffusion couvre l'Île-de-France et une partie substantielle du département de l'Oise (notamment les communes de Beauvais, Clermont et Creil).

2.1. L'offre radiophonique FM dans le ressort du CTA de Paris

- ***Diffusion des services de radio***

Le relief relativement plat de l'Île-de-France tend à favoriser la propagation des ondes et les brouillages entre certaines fréquences, ce qui explique le nombre élevé de contraintes de programme, tant entre les zones du ressort du CTA de Paris qu'avec des zones dans le ressort d'autres CTA.

Par ailleurs, la zone dénommée « Paris » tend également à permettre, pour certaines fréquences, la couverture de la petite couronne, voire de la partie de la grande couronne attenante à la petite couronne.

Carte d'encombrement spectral en FM du CTA de Paris
(les fréquences recensées peuvent être partiellement brouillées)

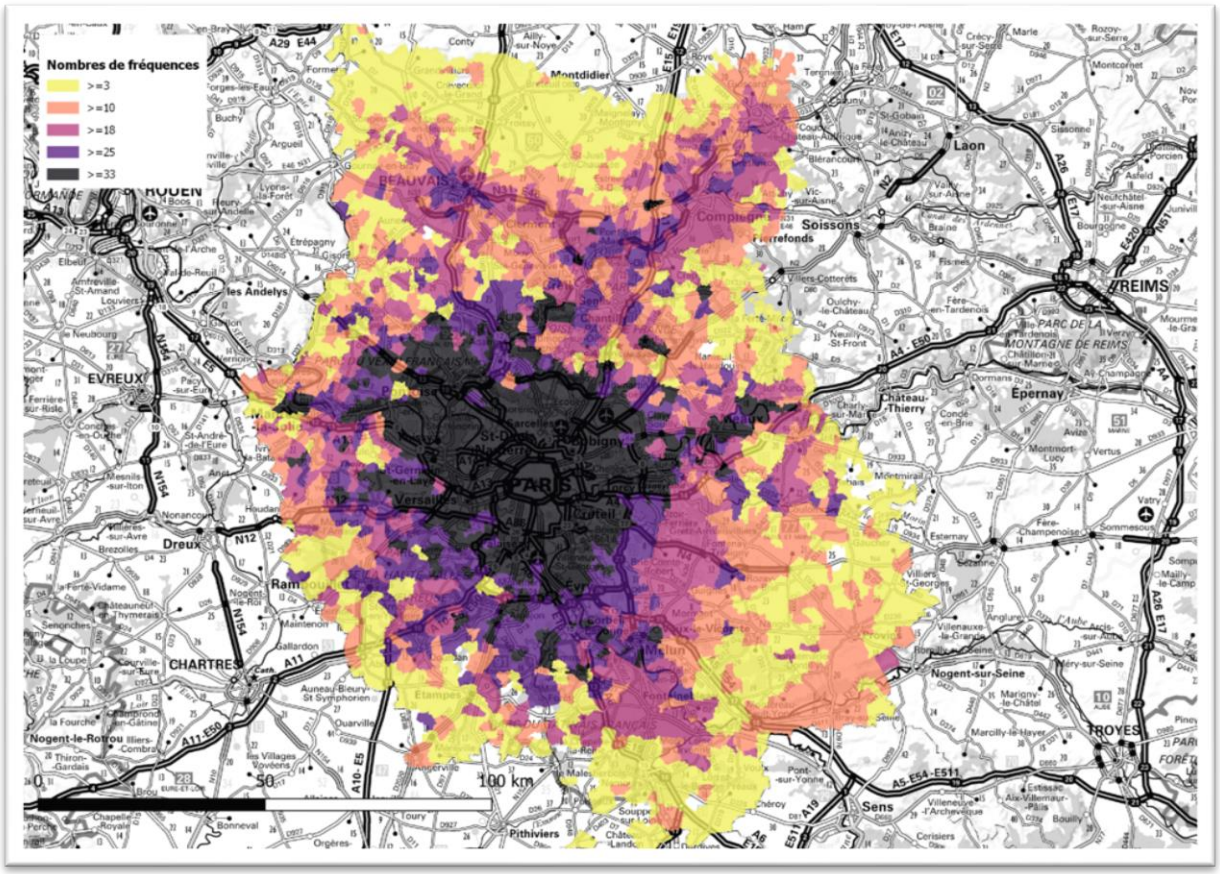

Source : CSA à partir des données de « MaRadioFM » de novembre 2019.

- ***Fréquences FM, opérateurs et catégories***

- Répartition des fréquences par territoire métropolitain :

CTA et départements métropolitains

	CTA de Paris	Paris (et petite couronne)	Essonne	Seine-et-Marne	Val d'Oise	Yvelines	Oise
Nombre de zones de planification FM pour les radios privées	29	1	4	9	3	4	8
Nombre de fréquences attribuées à des radios privées	211	40[7]	15	65	7	18[8]	66[9]
Nombre de fréquences attribuées au service public	91	8	24	32	0	11	16

Source : CSA.

Zonage FM et implantation des points de diffusion (radios privées)

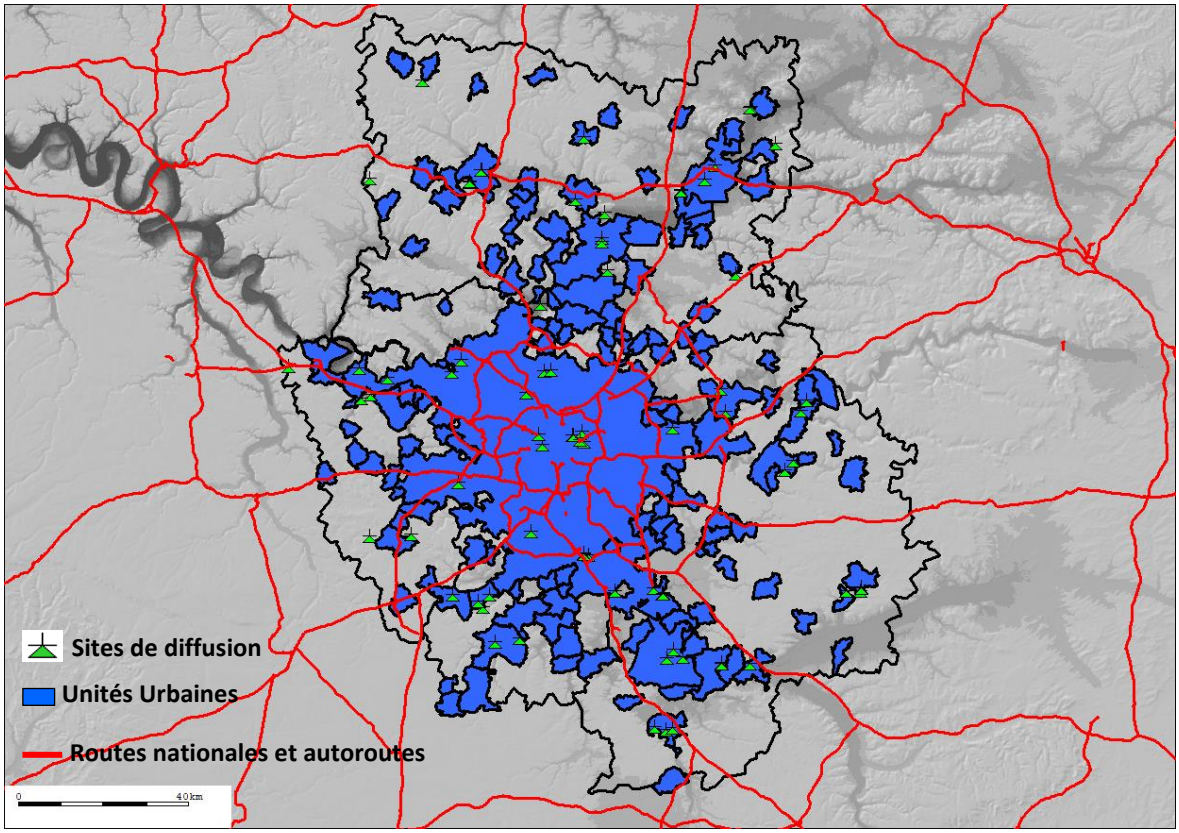

[7] Dont six fréquences exploitées en temps partagé.
[8] Dont une fréquence exploitée en temps partagé.
[9] Dont une fréquence exploitée en temps partagé.

Liste des 29 zones FM privées dans le ressort du CTA de Paris[10]

Département	Zone
60	Beauvais
60	Betz
60	Clermont
60	Compiègne
60	Creil
60	Formerie
60	Noyon
60	Saint-Just-en-Chaussée
75	Paris
77	Coulommiers
77	Fontainebleau
77	La Ferté-sous-Jouarre
77	Meaux
77	Melun
77	Montereau-Fault-Yonne

Département	Zone
77	Nemours
77	Provins
77	Saint-Fargeau
78	Bonnières-sur-Seine
78	Mantes-la-Jolie
78	Rambouillet
78	Trappes
91	Corbeil-Essonnes
91	Dourdan
91	Etampes
91	Saulx-les-Chartreux
95	Beaumont-sur-Oise
95	Pontoise
95	Taverny

Principales zones de planification

Zone	Population (unité urbaine)	Fréquences FM attribuées à des radios privées	Fréquences FM attribuées à des radios publiques
Paris *	6 807 869	40	8[11]
Creil	123 989	10	4
Meaux	79 636	12	3
Compiègne	70 699	16	1
Beauvais	60 385	21	2
Corbeil-Essonnes	51 292	3	0

Sources : CSA et INSEE, recensement de la population en 2017.

** Petite couronne incluse.*

[10] Hors zones de Saint-Pierre-et-Miquelon.

[11] Plus un réémetteur pour *France Inter* à Bagnolet.

- Répartition des fréquences FM, services de radio et éditeurs :

Le CTA de Paris compte, en métropole, 85 services de radio privés et neuf services de radio publics, soit 94 services au total.

Répartition au sein du secteur privé

	Cat. A	Cat. B	Cat. C	Cat. D	Cat. E	Total
Fréquences	40,5*	47	6	89,5*	28	211[12]
Services de radio	36	19	6	19	4	84
Éditeurs de services	36	19	3	19	4	81

Source : CSA.

** La fréquence 99,5 MHz à Paris est exploitée en temps partagé par un service de radio de catégorie A et un service de radio de catégorie D.*

Répartition des fréquences au sein du secteur public

	France Inter	*France Culture*	*France Musique*	*France Info*	*France Bleu**	*Mouv'*	*FIP*	*RFI*
Fréquences	24[13]	22	21	13	8	1	1	1

Source : CSA.

** France Bleu Paris et France Bleu Picardie.*

[12] Une fréquence est mise en appel à Melun par décision n° 2020-832 du 25 novembre 2020 et n'entre dans aucune catégorie, l'autorisation n'étant pas encore délivrée.

[13] Plus un réémetteur pour *France Inter* à Bagnolet.

- Répartition des services de radio et des fréquences par groupe :

Groupe	Nombre de services[14]	Nombre de fréquences
Radio France	8	91
NRJ Group	8	31
M6	3	23
Lagardère News	5	22
Groupe HPI	5	21
Groupe 1981	5	14
Altice	2	9
Groupe Les Échos-Le Parisien	1	8
Nakama	1	8
Espace Group	2	6
Groupe Rossel La Voix	1	5
Novapress	1	4
Fiducial	1	1

2.2. L'offre radiophonique DAB+ dans le ressort du CTA de Paris

Depuis l'appel lancé le 26 mars 2008, réactualisé le 12 avril 2012, et l'appel du 24 octobre 2018, le DAB+ est déployé dans le ressort du CTA de Paris à travers un allotissement étendu, deux allotissements intermédiaires (permettant de couvrir le territoire de l'Île-de-France) et trois allotissements locaux (couvrant Paris et sa proche banlieue). Les premières émissions ont démarré le 20 juin 2014.

70 services sont aujourd'hui autorisés à émettre selon cette technologie, 68 radios privées et deux radios publiques. 25 de ces services sont diffusés uniquement en DAB+, les autres étant autorisés également en FM, soit dans le ressort du CTA de Paris, soit dans le ressort d'autres CTA. Certains services autorisés en temps partagé en FM à Paris le sont en temps plein en DAB+.

Répartition par catégorie des services de radio diffusés en DAB+

	Cat. A	Cat. B	Cat. C	Cat. D	Cat. E	Service public	Total
Services de radio	20	15	-	32	1	2	70

[14] Y compris les services franchisés.

2.3. *L'audience du média radio dans le ressort du CTA de Paris*[15]

Avec [60;70[% des individus de 13 ans et plus qui écoutent la radio chaque jour de la semaine, soit [...] auditeurs quotidiens et une durée d'écoute par auditeur quotidienne moyenne de [...], l'audience du média radio **en Île-de-France** se situe en-dessous de l'audience de la radio sur le plan national (audience cumulée de [70;80[% pour une durée d'écoute par auditeur de [...]).

Avec [70;80[% des individus de 13 ans et plus qui écoutent la radio chaque jour de la semaine, soit [...] auditeurs quotidiens, et une durée d'écoute par auditeur quotidienne moyenne de [...], l'audience du média radio dans **le département de l'Oise** se situe dans la moyenne de l'audience de la radio sur le plan national.

- ***Audience cumulée du média radio par cible***

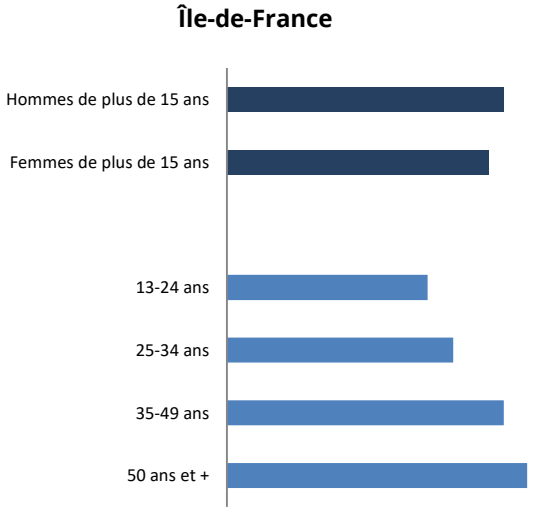

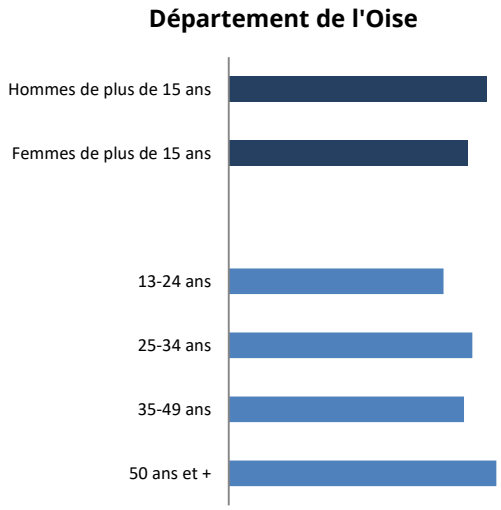

- ***Part d'audience par agrégat***

[...] [...]

[15] Source : Médiamétrie, 126 000 Île-de-France et Médialocales (septembre 2019-juin 2020 hors périodes de confinement, cible 13+, L-V, 5h-24h), région Île-de-France et département de l'Oise.

- ***Audience cumulée et part d'audience des principaux services de radio en Île-de-France[16]***

	Audience cumulée		
	Sept-déc 2019	janv-juin 2020*	sept-déc 2020
France Inter	[10;20[%	[10;20[%	[10;20[%
France Info	[5;10[%	[5;10[%	[10;20[%
RTL	[10;20[%	[10;20[%	[10;20[%
Europe 1	[5;10[%	[5;10[%	[5;10[%
Skyrock	[5;10[%	[5;10[%	[5;10[%
RMC	[5;10[%	[5;10[%	[5;10[%
NRJ	[5;10[%	[5;10[%	[5;10[%
France Culture	[0;5[%	[0;5[%	[0;5[%
Nostalgie	[0;5[%	[0;5[%	[0;5[%
Radio Classique	[0;5[%	[0;5[%	[0;5[%
RFM	[0;5[%	[0;5[%	[0;5[%
FIP	[0;5[%	[0;5[%	[0;5[%
Chérie FM	[0;5[%	[0;5[%	[0;5[%
RTL 2	[0;5[%	[0;5[%	[0;5[%
Fun Radio	[0;5[%	[0;5[%	[0;5[%
Rire et Chansons	[0;5[%	[0;5[%	[0;5[%
Virgin Radio	[0;5[%	[0;5[%	[0;5[%
France Musique	[0;5[%	[0;5[%	[0;5[%
Latina	[0;5[%	[0;5[%	[0;5[%
Oüi FM	[0;5[%	[0;5[%	[0;5[%
Générations	[0;5[%	[0;5[%	[0;5[%
Chante France	[0;5[%	[0;5[%	[0;5[%
TSF Jazz	[0;5[%	[0;5[%	[0;5[%
Évasion	[0;5[%	[0;5[%	[0;5[%
Tropiques FM	[0;5[%	[0;5[%	[0;5[%
Voltage	[0;5[%	[0;5[%	[0;5[%
Radio Nova	[0;5[%	[0;5[%	[0;5[%
RFI	[0;5[%	[0;5[%	[0;5[%
Swigg	[0;5[%	[0;5[%	[0;5[%
Mouv'	[0;5[%	[0;5[%	[0;5[%

**hors confinement.*

	Part d'audience		
	Sept-déc 2019	janv-juin 2020*	sept-déc 2020*
France Inter	[10;20[%	[10;20[%	[10;20[%
RTL	[10;20[%	[10;20[%	[10;20[%
France Info	[5;10[%	[0;5[%	[5;10[%
Europe 1	[5;10[%	[5;10[%	[5;10[%
RMC	[5;10[%	[5;10[%	[5;10[%
Radio Classique	[0;5[%	[0;5[%	[0;5[%
France Culture	[0;5[%	[0;5[%	[0;5[%
Skyrock	[0;5[%	[0;5[%	[0;5[%
NRJ	[0;5[%	[0;5[%	[0;5[%
FIP	[0;5[%	[0;5[%	[0;5[%
Nostalgie	[0;5[%	[0;5[%	[0;5[%
France Musique	[0;5[%	[0;5[%	[0;5[%
RFM	[0;5[%	[0;5[%	[0;5[%
Chérie FM	[0;5[%	[0;5[%	[0;5[%
Fun Radio	[0;5[%	[0;5[%	[0;5[%
RTL 2	[0;5[%	[0;5[%	[0;5[%
Oüi FM	[0;5[%	[0;5[%	[0;5[%
Chante France	[0;5[%	[0;5[%	[0;5[%
Évasion	[0;5[%	[0;5[%	[0;5[%
Virgin Radio	[0;5[%	[0;5[%	[0;5[%
Latina	[0;5[%	[0;5[%	[0;5[%
TSF Jazz	[0;5[%	[0;5[%	[0;5[%
Rire et Chansons	[0;5[%	[0;5[%	[0;5[%
Tropiques FM	[0;5[%	[0;5[%	[0;5[%
Radio Nova	[0;5[%	[0;5[%	[0;5[%
Générations	[0;5[%	[0;5[%	[0;5[%
RFI	[0;5[%	[0;5[%	[0;5[%
Voltage	[0;5[%	[0;5[%	[0;5[%
Mouv'	[0;5[%	[0;5[%	[0;5[%
Swigg	[0;5[%	[0;5[%	[0;5[%

**hors confinement.*

[16] Source : Médiamétrie, 126 000 Île-de-France (septembre-décembre 2019, janvier-juin 2020 hors période de confinement et septembre-décembre 2020, cible 13+, L-V, 5h-24h

- ***Audience cumulée et part d'audience des principaux services de radio dans le département de l'Oise***

	Audience cumulée	
	S 18 - J 19	S 19 - J 20*
NRJ	[10;20[%	[10;20[%
RTL	[10;20[%	[10;20[%
Skyrock	[5;10[%	[5;10[%
Nostalgie	[5;10[%	[5;10[%
France Inter	[5;10[%	[5;10[%
RMC	[5;10[%	[5;10[%
RTL 2	[5;10[%	[5;10[%
France Info	[5;10[%	[5;10[%
Évasion	[5;10[%	[5;10[%
Europe 1	[5;10[%	[0;5[%
Contact FM	[5;10[%	[0;5[%
Chérie FM	[0;5[%	[0;5[%
Fun Radio	[0;5[%	[0;5[%
Virgin Radio	[0;5[%	[0;5[%
France Musique	[0;5[%	[0;5[%
Générations	[0;5[%	[0;5[%
RFM	[0;5[%	[0;5[%
Rire et Chansons	[0;5[%	[0;5[%
Oüi FM	[0;5[%	[0;5[%
France Culture	[0;5[%	[0;5[%
Radio Classique	[0;5[%	[0;5[%
FIP	[0;5[%	[0;5[%
M Radio	[0;5[%	[0;5[%
France Bleu	[0;5[%	[0;5[%
Latina	[0;5[%	[0;5[%
Radio FG	[0;5[%	[0;5[%
Voltage	[0;5[%	[0;5[%
Mouv'	[0;5[%	[0;5[%
MBS	[0;5[%	[0;5[%
Radio Nova	[0;5[%	[0;5[%
TSF Jazz	[0;5[%	[0;5[%
Chante France	[0;5[%	[0;5[%
Radio Puisaleine	[0;5[%	[0;5[%
Radio Mercure	[0;5[%	[0;5[%
BFM Business	[0;5[%	[0;5[%

** hors confinement.*

	Part d'audience	
	S 18 - J 19	S 19 - J 20*
RTL	[10;20[%	[20;30[%
NRJ	[10;20[%	[10;20[%
RMC	[5;10[%	[5;10[%
Skyrock	[0;5[%	[5;10[%
France Inter	[5;10[%	[5;10[%
Nostalgie	[0;5[%	[5;10[%
France Info	[0;5[%	[0;5[%
Évasion	[0;5[%	[0;5[%
Europe 1	[0;5[%	[0;5[%
RTL 2	[0;5[%	[0;5[%
Contact FM	[0;5[%	[0;5[%
Virgin Radio	[0;5[%	[0;5[%
Chérie FM	[0;5[%	[0;5[%
France Musique	[0;5[%	[0;5[%
Radio Classique	[0;5[%	[0;5[%
Oüi FM	[0;5[%	[0;5[%
Fun Radio	[0;5[%	[0;5[%
France Culture	[0;5[%	[0;5[%
Générations	[0;5[%	[0;5[%
RFM	[0;5[%	[0;5[%
Rire et Chansons	[0;5[%	[0;5[%

** hors confinement.*

2.4. *Les principaux marchés publicitaires locaux dans le ressort du CTA de Paris*

La présente consultation publique analyse l'évolution des investissements publicitaires au sein des unités urbaines de plus de 50 000 habitants situées dans le ressort du CTA de Paris : **Paris** (capitale et préfecture de la région Île-de-France)[17], **Creil** (Oise), **Meaux** (sous-préfecture de la Seine-et-Marne), **Compiègne** (sous-préfecture de l'Oise), et **Beauvais** (préfecture de l'Oise).

À titre liminaire, il est précisé que cette consultation publique a été rédigée sur le fondement de données n'intégrant pas les effets de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19, dont il apparaît difficile d'établir de façon immédiate et avec précision les conséquences sur les marchés publicitaires locaux.

Dans l'ensemble des cinq unités urbaines étudiées, les investissements publicitaires ont connu une baisse entre 2007 et 2019, plus ou moins significative (de l'ordre de [10;20[% à [20;30[%). Seule la zone de Meaux a vu ses dépenses publicitaires totales augmenter légèrement au cours de ces dernières années ([0;+5[% entre 2018 et 2019).

De même, les dépenses publicitaires globales mesurées en 2019 au sein de la plupart de ces agglomérations sont inférieures à celles mesurées au sein des unités urbaines de taille comparable, à l'exception de la zone de Beauvais, où les dépenses publicitaires totales ont été évaluées à près de [10;20[M€ en 2019 (contre [5;10[M€ en moyenne au sein des unités urbaines de 70 000 à 100 000 habitants) et de la zone de Paris qui, du fait de sa taille et de son attractivité, ne peut faire l'objet d'une comparaison avec aucune autre agglomération française.

Cette diminution des investissements des annonceurs s'est manifestée à la fois sur les supports médias et hors-médias. En effet, les dépenses publicitaires hors-médias diminuent dans l'ensemble des zones entre 2007 et 2019, bien que cette baisse demeure très limitée dans les zones de Creil et Compiègne ([-5;0[% et [-10;-5[%). De même, hormis au sein de l'agglomération parisienne où la dépense média demeure relativement stable (en légère baisse de [5;10[%), les investissements en faveur des supports médias reculent de façon significative sur la période dans les quatre autres agglomérations visées par la présente consultation publique (de [-30;-20[% à [-50;-40[%) bien qu'ils se stabilisent sur les deux derniers exercices étudiés.

Cette baisse des dépenses publicitaires médias est principalement imputable au fort recul des investissements des annonceurs dans la presse (baisse de l'ordre de [30;40[% à [70;80[%) et, dans une moindre en mesure, en direction de l'affichage (diminution de [5;10[% à [30;40[%). Le couplage télévision/cinéma a davantage attiré les investisseurs dans la plupart des zones étudiées entre 2007 et 2019 bien que les dépenses vers ce support aient diminué à Compiègne et Meaux sur la période.

[17] Population de l'unité urbaine de Paris, soit 10 785 092 habitants.

En ce qui concerne les dépenses publicitaires radiophoniques, les évolutions sont tout autant contrastées : si elles ont progressé entre 2007 et 2019 de [20;30[% à Beauvais et de [20;30[% à Creil, elles ont reculé significativement dans les zones de Paris et Meaux (respectivement de [30;40[% et de [30;40[%) et légèrement baissé à Compiègne.

Évolution de la dépense publicitaire dans la zone de Paris

Dépenses publicitaires	2007	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Évol. 2007-2019
Dépenses publicitaires totales (en M€)	**> 1 000**	**> 1 000**	**> 1 000**	**> 1 000**	**> 1 000**	**> 1 000**	**> 1 000**	**> 1 000**	**[-20;-10[%**
Dépenses publicitaires par habitant (en €)	*[150;200[*	*[150;200[*	*[150;200[*	*[150;200[*	*[150;200[*	*[150;200[*	*[150;200[*	*[100;150[*	*[-20;-10[%*
Dépenses publicitaires hors-médias (en M€)	> 1 000	> 1 000	> 1 000	> 1 000	> 1 000	> 1 000	> 1 000	*[750; 1 000[*	[-30;-20[%
Dépenses publicitaires médias (en M€)	*[500;750[*	*[500;750[*	*[500;750[*	*[500;750[*	*[500;750[*	*[500;750[*	*[500;750[*	*[500;750[*	[-10;-5[%
Dépenses publicitaires médias par habitant (en €)	*[50;75[*	*[50;75[*	*[50;75[*	*[50;75[*	*[50;75[*	*[50;75[*	*[50;75[*	*[50;75[*	*[-20;-10[%*
Dépenses publicitaires radiophoniques (en M€)	*[100;150[*	*[100;150[*	*[100;150[*	*[100;150[*	*[100;150[*	*[75;100[*	*[75;100[*	*[75;100[*	[-40;-30[%

Source : France Pub.

Évolution de la dépense publicitaire dans la zone de Creil

Dépenses publicitaires	2007	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Évol. 2007-2019
Dépenses publicitaires totales (en M€)	**[5;10[**	**[5;10[**	**[5;10[**	**[5;10[**	**[5;10[**	**[5;10[**	**[5;10[**	**[5;10[**	**[-20;-10[%**
Dépenses publicitaires par habitant (en €)	*[75;100[*	*[50;75[*	*[50;75[*	*[50;75[*	*[50;75[*	*[50;75[*	*[50;75[*	*[50;75[*	*[-30;-20[%*
Dépenses publicitaires hors-médias (en M€)	[5;10[	[0;5[	[0;5[	[5;10[	[0;5[	[0;5[	[0;5[	[0;5[	[-5;0[%
Dépenses publicitaires médias (en M€)	[0;5[	[0;5[	[0;5[	[0;5[	[0;5[	[0;5[	[0;5[	[0;5[	[-50;-40[%
Dépenses publicitaires médias par habitant (en €)	*[30;40[*	*[20;30[*	*[20;30[*	*[20;30[*	*[10;20[*	*[10;20[*	*[10;20[*	*[10;20[*	*[-50;-40[%*
Dépenses publicitaires radiophoniques (en M€)	[0;1[	[0;1[	[0;1[	[0;1[	[0;1[	[0;1[	[0;1[	[0;1[	[+20;+30[%

Source : France Pub.

Évolution de la dépense publicitaire dans la zone de Meaux

Dépenses publicitaires	2007	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Évol. 2007-2019
Dépenses publicitaires totales (en M€)	**[5;10[**	**[5;10[**	**[5;10[**	**[5;10[**	**[5;10[**	**[5;10[**	**[5;10[**	**[5;10[**	**[-20;-10[%**
Dépenses publicitaires par habitant (en €)	*[100;150[*	*[100;150[*	*[100;150[*	*[100;150[*	*[100;150[*	*[100;150[*	*[75;100[*	*[100;150[*	*[-30;-20[%*
Dépenses publicitaires hors-médias (en M€)	[5;10[	[5;10[	[5;10[	[5;10[	[5;10[	[5;10[	[5;10[	[5;10[	[-20;-10[%
Dépenses publicitaires médias (en M€)	[0;5[	[0;5[	[0;5[	[0;5[	[0;5[	[0;5[	[0;5[	[0;5[	[-30;-20[%
Dépenses publicitaires médias par habitant (en €)	*[50;75[*	*[40;50[*	*[30;40[*	*[30;40[*	*[30;40[*	*[30;40[*	*[30;40[*	*[30;40[*	*[-40;-30[%*
Dépenses publicitaires radiophoniques (en M€)	[0;1[	[0;1[	[0;1[	[0;1[	[0;1[	[0;1[	[0;1[	[0;1[	[-40;-30[%

Source : France Pub.

Évolution de la dépense publicitaire dans la zone de Compiègne

Dépenses publicitaires	2007	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Évol. 2007-2019
Dépenses publicitaires totales (en M€) *Dépenses publicitaires par habitant (en €)*	**[10;20[** *[150;200[*	**[10;20[** *[150;200[*	**[10;20[** *[150;200[*	**[10;20[** *[150;200[*	**[10;20[** *[100;150[*	**[10;20[** *[100;150[*	**[10;20[** *[150;200[*	**[10;20[** *[150;200[*	**[-30;-20[%** *[-30;-20[%*
Dépenses publicitaires hors-médias (en M€)	[5;10[	[5;10[	[5;10[	[5;10[	[5;10[	[5;10[	[5;10[	[5;10[	[-10;-5[%
Dépenses publicitaires médias (en M€) *Dépenses publicitaires médias par habitant (en €)*	[5;10[*[75;100[*	[0;5[*[50;75[*	[0;5[*[50;75[*	[0;5[*[50;75[*	[0;5[*[40;50[*	[0;5[*[40;50[*	[0;5[*[40;50[*	[0;5[*[50;75[*	[-50;-40[% *[-50;-40[%*
Dépenses publicitaires radiophoniques (en M€)	[0;1[	[0;1[	[0;1[	[0;1[	[0;1[	[0;1[	[0;1[	[0;1[	[-10;-5[%

Source : France Pub.

Évolution de la dépense publicitaire dans la zone de Beauvais

Dépenses publicitaires	2007	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Évol. 2007-2019
Dépenses publicitaires totales (en M€) *Dépenses publicitaires par habitant (en €)*	**[10;20[** *[250;300[*	**[10;20[** *[250;300[*	**[10;20[** *[200;250[*	**[10;20[** *[200;250[*	**[10;20[** *[150;200[*	**[10;20[** *[150;200[*	**[10;20[** *[150;200[*	**[10;20[** *[150;200[*	**[-30;-20[%** *[-30;-20[%*
Dépenses publicitaires hors-médias (en M€)	[5;10[	[5;10[	[5;10[	[5;10[	[5;10[	[5;10[	[5;10[	[5;10[	[-20;-10[%
Dépenses publicitaires médias (en M€) *Dépenses publicitaires médias par habitant (en €)*	[5;10[*[100;150[*	[5;10[*[75;100[*	[0;5[*[75;100[*	[0;5[*[50;75[*	[0;5[*[50;75[*	[0;5[*[50;75[*	[0;5[*[50;75[*	[0;5[*[50;75[*	[-50;-40[% *[-50;-40[%*
Dépenses publicitaires radiophoniques (en M€)	[0;1[	[0;1[	[0;1[	[0;1[	[0;1[	[0;1[	[0;1[	[0;1[	[+20;+30[%

Source : France Pub.

Évolution (2007-2019) des dépenses publicitaires en direction des autres supports médias

	Paris	Creil	Meaux	Compiègne	Beauvais
Presse	[-40;-30[%	[-80;-70[%	[-40;-30[%	[-80;-70[%	[-70;-60[%
Affichage	[-10;-5[%	[-10;-5[%	[-30;-20[%	[-40;-30[%	[-20;-10[%
TV/Cinéma	[+5;+10[%	[+20;+30[%	[-40;-30[%	[-30;-20[%	[+10;+20[%
Internet	-	-	-	-	-

Source : France Pub.

3. L'appel aux candidatures FM faisant l'objet de la présente consultation

3.1. *L'historique des appels partiels aux candidatures depuis le dernier appel général*

Le précédent appel général dans le ressort du CTA de Paris a été lancé par le CSA par décision n° 2006-648 du 7 novembre 2006. Il portait sur un total de 147 fréquences FM (hors fréquences ayant fait l'objet d'une réservation prioritaire au bénéfice de Radio France), dont 74 nouvelles fréquences dégagées dans le cadre des travaux d'optimisation du spectre menés par le Conseil. Les autorisations d'émettre, délivrées le 24 juillet 2007, sont entrées en vigueur le 4 septembre 2007 et arriveront définitivement à échéance le 3 septembre 2022.

Depuis le dernier appel général, treize appels partiels ont été lancés dans le périmètre métropolitain du comité, dont certains avec des recherches de fréquences.

Appel partiel (numéro et date)	Fréquences mises en appel[18]		Délivrance des autorisations (date)	Échéance définitive prévisionnelle des autorisations[19] (date)
	Total	Dont nouvelles fréquences		
Décision n° 2008-190 du 19 février 2008	2	1	16 septembre 2008	3 septembre 2022
Décision n° 2008-863 du 7 octobre 2008	1	0	15 septembre 2009	24 septembre 2024
Décision n° 2010-37 du 26 janvier 2010	4	0	27 septembre 2010	5 novembre 2025
Décision n° 2010-461 du 8 juin 2010	2	0	11 janvier 2011	16 février 2026 et 21 mai 2026
Décision n° 2010-679 du 21 septembre 2010	1	0	17 mai 2011	13 juillet 2026
Décision n° 2011-527 du 19 juillet 2011	13	1	10 mai 2012	30 mai 2027
Décision n° 2012-367 du 5 juin 2012	3	0	9 avril 2013	27 avril 2028
Décision n° 2015-171 du 16 avril 2015	26	24[20]	21 septembre 2016	6 octobre 2031
Décision n° 2015-350 du 23 septembre 2015 modifiée par décision n° 2018-291 du 18 avril 2018 (dans le ressort de deux CTA)	13 (1 dans le ressort du CTA de Paris)	13 (1 dans le ressort du CTA de Paris)	18 juillet 2018	28 mars 2032

[18] Hors éventuelle réservation prioritaire au bénéfice de Radio France en application de l'article 26 de la loi de 1986.
[19] Hors échéance différente du fait d'une contrainte de programme, extension ou éventuelle prorogation d'autorisation en application de l'article 29-1 de la loi de 1986.
[20] Dont un grand nombre de fréquences avec une contrainte de programme.

Appel partiel (numéro et date)	Fréquences mises en appel[21]		Délivrance des autorisations (date)	Échéance définitive prévisionnelle des autorisations[22] (date)
	Total	Dont nouvelles fréquences		
Décision n° 2016-652 du 13 juillet 2016 (dans le ressort de deux CTA)	12 (10 dans le ressort du CTA de Paris)	1 (1 dans le ressort du CTA de Paris)	4 octobre 2017	24 octobre 2032
Décision n° 2018-448 du 13 juin 2018	14	6	2 juillet 2019	26 août 2034
Décision n° 2019-627 du 11 décembre 2019 (dans le ressort de six CTA)	16 (5 dans le ressort du CTA de Paris)	1 (0 dans le ressort du CTA de Paris)	Prévue en mai 2021	-
Décision n° 2020-832 du 25 novembre 2020 modifiée par décision n° 2021-82 du 10 février 2021 (dans le ressort de sept CTA)	38 (1 dans le ressort du CTA de Paris)	0	-	-

3.2. Fréquences susceptibles d'être concernées par le futur appel aux candidatures

Les autorisations relatives à 118[23] fréquences FM concernant 25 zones FM[24] arriveront définitivement à échéance le 3 septembre 2022 dans le ressort du CTA de Paris.

En outre, 26 fréquences planifiées dans le ressort des CTA de Caen (dans les zones de Chartres, Châteaudun, Évreux, Gournay-en-Bray, Verneuil d'Avre et d'Iton et Vernon), de Dijon (zone de Sens), de Lille (zones de Péronne, Saint Quentin et Soissons) et de Poitiers (zone de Pithiviers) sont susceptibles de figurer dans cet appel, du fait de contraintes de programme avec des fréquences du CTA de Paris.

Enfin, trois fréquences dont les autorisations sont arrivées à échéance définitive les 10 et 11 avril 2021 (zone de Corbeil-Essonnes) ou arriveront à échéance définitive le 30 novembre 2021 (zone de Rambouillet) pourraient également faire l'objet de l'appel.

Au total et sous réserve du bénéfice d'éventuelles nouveaux droits de prorogation en lien avec des autorisation en DAB+, le futur appel pourrait porter sur 147 fréquences FM (certaines étant actuellement exploitées en temps partagé) réparties dans 37 zones.

[21] Hors éventuelle réservation prioritaire au bénéfice de Radio France en application de l'article 26 de la loi de 1986.
[22] Hors échéance différente du fait d'une contrainte de programme, extension ou éventuelle prorogation d'autorisation en application de l'article 29-1 de la loi de 1986.
[23] Dont quatre demi-fréquences : une demi-fréquence à Beauvais et trois demi-fréquences à Paris
[24] Voir détail en annexe 1 (recensement au 28 avril 2021).

Département	Zone	Population		Nombre de fréquences actuellement attribuées aux radios privées (*)	Fréquences susceptibles d'être mises en appel	
		Nombre d'habitants	% total population CTA Paris (métropole)		Nombre de fréquences dont l'autorisation arrive à échéance *	Nombre de fréquences en appel / nombre de fréquences du paysage actuel (en %)
60	Beauvais	60 385	0,46 %	21	15,5*	73,81 %
60	Betz	1 161	0,01 %	1	1	100,00 %
60	Clermont	21 447	0,16 %	5	4	80,00 %
60	Compiègne	70 699	0,54 %	16	14	87,50 %
60	Creil	123 989	0,95 %	10	6	60,00 %
60	Formerie	2 131	0,02 %	1	0	0,00 %
60	Noyon	15 518	0,12 %	11	4	36,36 %
60	Saint-Just-en-Chaussée	6 527	0,05 %	1	1	100,00 %
75	Paris	10 785 092	82,97 %	40	20,5*	51,25 %
77	Coulommiers	27 561	0,21 %	6	2	33,33 %
77	Fontainebleau	36 406	0,28 %	12	6	50,00 %
77	La Ferté-sous-Jouarre	11 809	0,09 %	6	2	33,33 %
77	Meaux	79 636	0,61 %	12	4	33,33 %
77	Melun	40 032	0,31 %	16	7	43,75 %
77	Montereau-Fault-Yonne	28 903	0,22 %	2	1	50,00 %
77	Nemours	21 105	0,16 %	3	0	0,00 %
77	Provins	13 111	0,10 %	7	5	71,43 %
77	Saint-Fargeau-Ponthierry	14 206	0,11 %	1	1	100,00 %
78	Bonnières-sur-Seine	14 357	0,11 %	1	1	100,00 %
78	Mantes-la-Jolie	44 299	0,34 %	13	8	61,54 %
78	Rambouillet	26 736	0,21 %	2	2	100,00 %
78	Trappes	32 584	0,25 %	2	1	50,00 %
91	Corbeil-Essonnes	51 292	0,39 %	3	2	66,67 %
91	Dourdan	12 199	0,09 %	7	1	14,29 %

Département	Zone	Population		Nombre de fréquences actuellement attribuées aux radios privées (*)	Fréquences susceptibles d'être mises en appel	
		Nombre d'habitants	% total population CTA Paris (métropole)		Nombre de fréquences dont l'autorisation arrive à échéance *	Nombre de fréquences en appel / nombre de fréquences du paysage actuel (en %)
91	Étampes	30 688	0,24 %	4	3	75,00 %
91	Saulx-les-Chartreux	5 886	0,05 %	1	0	0,00 %
95	Beaumont-sur-Oise	37 634	0,29 %	2	2	100,00 %
95	Pontoise	30 767	0,24 %	2	2	100,00 %
95	Taverny	26 441	0,20 %	3	2	66,67 %
	Total zones	**11 672 601**	89,79 %	**211**	**118**	**55,92 %**

Sources : INSEE, Population de l'unité urbaine si elle existe sinon la population municipale (Betz, Melun, Saint-Fargeau-Ponthierry, Mantes-la-Jolie, Trappes, Corbeil-Essonnes, Pontoise, Formerie, Saulx-les-Chartreux), recensement de la population 2017, et CSA.
** Fréquences équivalant temps plein.*

Définition des zones de recherche de fréquences

Lors de sa réunion plénière du 16 décembre 2020, le Conseil a adopté la synthèse de la consultation publique sur la gestion du spectre FM en métropole et outre-mer et la feuille de route pour les appels aux candidatures généraux de la période 2021-2026. Il y retient notamment une approche au cas par cas en appliquant un faisceau de critères pour déterminer les zones faisant l'objet de travaux de planification :

- **Critère n° 1 : zones non couvertes en DAB+ à brève échéance, en particulier celles qui souffrent d'un déficit d'offre.**

Les appels aux candidatures en DAB+ du 26 mars 2008 et du 24 octobre 2018 portent notamment sur plusieurs allotissements locaux, intermédiaires et étendus situés dans le périmètre géographique du CTA de Paris. La délivrance des autorisations issues de ces appels a déjà eu lieu (quatre allotissements locaux mis en appel en 2008, trois allotissements locaux et deux intermédiaires partiellement remis en appel le 24 octobre 2018 et un allotissement étendu remis intégralement en appel le 24 octobre 2018). Pour les autres zones du CTA concernées par le présent appel en FM, des appels aux candidatures en DAB+ sont prévus en 2021 (onze zones FM susceptibles d'être couvertes) et 2024 (dix-sept zones FM susceptibles d'être couvertes). En effet, la feuille de route 2020-2023 sur la poursuite du déploiement du DAB+ prévoit la mise en appel aux candidatures de quatre allotissements locaux en 2021.

Parmi les 29 zones FM du CTA de Paris, Beauvais, Creil, Compiègne et Meaux ne remplissent pas ce premier critère, tandis que les sept autres zones FM indiquées dans le tableau ci-dessous des allotissements locaux dont la mise en appel est prévue en 2021 pourraient ne pas remplir pas le premier critère à moyen terme :

Identifiant de l'allotissement local	Regroupement des zones FM
PA-02	Beauvais, Formerie
PA-03	Betz, Clermont, Creil
PA-05	Compiègne, Noyon, Saint-Just-en-Chaussée
PA-07	Coulommiers, La Ferté-sous-Jouarre, Meaux

La première phase de déploiement des multiplex DAB+ métropolitains concerne l'Île-de-France, en particulier Paris et l'autoroute A6 en direction de Lyon.

- **<u>Critère n° 2</u> : zones n'ayant pas bénéficié de travaux de planification FM depuis le dernier appel général, en particulier au cours des dix dernières années.**

Les dernières planifications de fréquences FM ont eu lieu :

- en 2011, sur une zone : Meaux (une nouvelle fréquence à la suite du déplacement d'une fréquence de La Ferté-sous-Jouarre vers Meaux) ;
- en 2015, sur quatre zones : Clermont, Noyon, Dourdan, Coulommiers (26 nouvelles fréquences au total) ;
- en 2016, sur une zone : Meaux (une nouvelle fréquence à la suite du déplacement d'une fréquence de Torcy vers Meaux) ;
- en 2018, sur trois zones : Dourdan, Fontainebleau, Melun (six nouvelles fréquences au total).

Ces sept zones FM ne donneront par conséquent pas lieu à des recherches de fréquences.

- **<u>Critère n° 3</u> : zones où l'offre de programmes FM est manifestement moins importante que dans d'autres bassins de vie comparables.**

Ce critère est subdivisé en deux axes :

- axe 1 : les principales agglomérations du CTA.

Cet axe concerne les zones de plus de 100 000 habitants soit la zone de Paris (75). La zone de Paris utilise l'ensemble des fréquences disponibles. Elle ne fera donc pas l'objet de recherche de fréquences.

- axe 2 : les axes routiers et zones urbaines moyennement ou peu denses.

Compte tenu des éléments évoqués *supra*, et du caractère limité de l'étendue des travaux de planification pouvant être menés dans le temps imparti pour le calendrier des appels généraux, il est proposé de procéder à des recherches dans six zones situées aux confins du périmètre géographique du CTA et pour lesquelles l'offre de programmes est quantitativement plus limitée que pour des secteurs plus proches de la zone de Paris. Il s'agit des zones suivantes :

- **Saint-Just-en-Chaussée (60) ;**
- **La Ferté-Gaucher (77) ;**
- **Montereau-Fault-Yonne (77) ;**
- **Provins (77) ;**
- **Étampes (91) ;**
- **section de l'autoroute A16 au niveau de Crèvecœur-le-Grand (60) et Breteuil (60).**

Ces différentes zones sont représentées sur la carte ci-dessous :

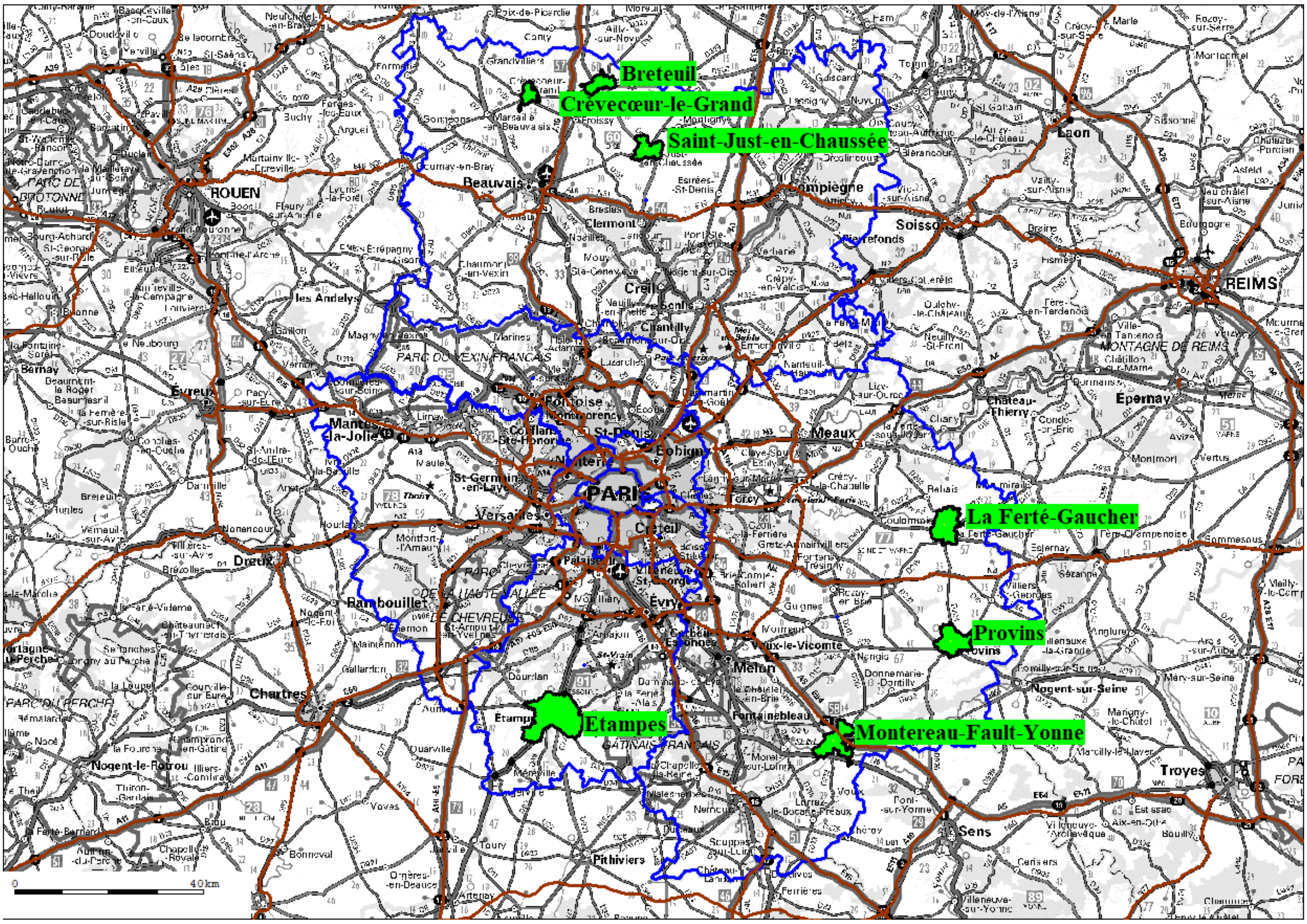

Questionnaire

1. Question sur l'équilibre du marché

Les marchés locaux sont-ils susceptibles d'être modifiés de manière importante par la délivrance de nouvelles autorisations ? Existe-t-il des zones fragiles sur le plan publicitaire et quelles pourraient être les dispositions à prendre par le CSA pour ne pas les déséquilibrer ?

2. Question sur la liste des zones de recherche

2.a En considérant les critères définis par le Conseil pour la définition des zones objets des futurs travaux de planification, avez-vous des commentaires sur la liste des six zones proposées par le Conseil :

- **Saint-Just-en-Chaussée (60) ;**
- **La Ferté-Gaucher (77) ;**
- **Montereau-Fault-Yonne (77) ;**
- **Provins (77) ;**
- **Étampes (91) ;**
- **section de l'autoroute A16 au niveau de Crèvecœur-le-Grand (60) et Breteuil (60).**

2.b Compte tenu des contraintes calendaires, et en justifiant le cas échant ces propositions au regard des critères énoncés *supra*, estimez-vous que les travaux de recherche pourraient porter sur d'autres zones ?

Modalités des contributions techniques

Dans un souci d'échange avec les opérateurs, ces derniers peuvent, s'ils le souhaitent, soumettre toute contribution technique qu'ils jugeraient utile sur les zones proposées par le Conseil (*cf*. p. 26 et question 2.a).

Ils peuvent également soumettre des contributions techniques relatives aux zones figurant dans leur réponse à la question 2.b, dûment justifiée au regard des critères précédemment énoncés.

Quelle que soit la zone du CTA de Paris auxquelles elles se rapportent, les contributions techniques doivent être soumises au plus tard le 4 juin 2021. Elles doivent être accompagnées du formulaire intitulé « Contribution FM 2021-2026 FICHE TECHNIQUE », disponible sur le site internet du Conseil, dûment rempli.

Ainsi que précisé précédemment, le CSA arrêtera une liste de zones dans lesquelles il effectuera des recherches au regard des réponses reçues. Les contributions techniques se rapportant aux zones figurant dans cette liste seront étudiées : en fonction des résultats de l'instruction, les fréquences ainsi proposées pourront être intégrées à la maquette du plan de fréquences. Les contributions ne se rapportant pas à ces zones ne seront pas étudiées.

Annexe 1 : Liste des fréquences dont les autorisations arriveront à échéance le 3 septembre 2022

(Liste arrêtée au 28 avril 2021)

Zone	Fréquence	Service actuellement autorisé sur la fréquence	Catégorie	Contrainte de programmes
Beaumont-sur-Oise	96,7 MHz	Alternative FM	A	
Beaumont-sur-Oise	97,6 MHz	Rire et Chansons	D	Clermont (97,5 MHz)
Beauvais	88,3 MHz	Contact FM	B	
Beauvais	89,2 MHz	NRJ Beauvais	C	
Beauvais	89,7 MHz	Évasion Oise	B	
Beauvais	90,4 MHz	Nostalgie	D	Paris (90,4 MHz)
Beauvais	93,0 MHz	Radio Mercure	A	
Beauvais	95,9 MHz	Skyrock	D	Paris (96 MHz)
Beauvais	97,3 MHz	Rire et Chansons	D	Paris (97,4 MHz)
Beauvais	100,7 MHz***	Radio Notre-Dame	A	Paris (100,7 MHz)
Beauvais	101,1 MHz	Radio Classique	D	Paris (101,1 MHz)
Beauvais	101,9 MHz	Fun Radio	D	Paris (101,9 MHz)
Beauvais	103,1 MHz	RMC	E	Paris (103,1 MHz)
Beauvais	103,5 MHz	Virgin Radio	D	Paris (103,5 MHz)
Beauvais	103,9 MHz	RFM	D	Paris (103,9 MHz)
Beauvais	104,3 MHz	RTL	E	Paris (104,3 MHz)
Beauvais	104,7 MHz	Europe 1	E	Paris (104,7 MHz)
Beauvais	105,9 MHz	RTL 2	D	Paris (105,9 MHz) et Péronne (105,9 MHz)
Betz	93,7 MHz	Radio Valois Multien (RVM)	A	
Bonnières-sur-Seine	88,8 MHz	Virgin Radio Vallée de Seine	C	Verneuil d'Avre et d'Iton (88,8 MHz)
Chartres (CTA de Caen)	90,5 MHz	Nostalgie	D	Paris (90,4 MHz)

Zone	Fréquence	Service actuellement autorisé sur la fréquence	Catégorie	Contrainte de programmes
Chartres (CTA de Caen)	96,1 MHz	Skyrock	D	Dourdan (96,2 MHz) et Paris (96,0 MHz)
Chartres (CTA de Caen)	100,4 MHz	NRJ	D	Paris (100,3 MHz)
Châteaudun (CTA de Caen)	90,4 MHz	Nostalgie	D	Paris (90,4 MHz)
Châteaudun (CTA de Caen)	96,0 MHz	Skyrock	D	Paris (96,0 MHz)
Châteaudun (CTA de Caen)	101,7 MHz	Vibration	B	Etampes (101,7 MHz)
Clermont	91,3 MHz	Chérie FM	D	Paris (91,3 MHz)
Clermont	97,5 MHz	Rire et Chansons	D	Paris (97,4 MHz) et Beaumont-sur-Oise (97,6 MHz)
Clermont	100,3 MHz	NRJ	D	Paris (100,3 MHz)
Clermont	102,1 MHz	Évasion Oise	B	
Compiègne	88,5 MHz	Radio Classique	D	Saint-Quentin (88,6 MHz)
Compiègne	90,3 MHz	Nostalgie	D	Paris (90,4 MHz)
Compiègne	91,5 MHz	Chérie FM	D	
Compiègne	92,5 MHz	Radio Puisaleine	A	
Compiègne	94,9 MHz	Graf'Hit	A	
Compiègne	96,2 MHz	Skyrock	D	
Compiègne	100,0 MHz	Contact FM	B	
Compiègne	100,5 MHz	Virgin Radio	D	
Compiègne	101,7 MHz	RFM	D	
Compiègne	103,3 MHz	NRJ Compiègne	C	
Compiègne	104,1 MHz	RMC	E	
Compiègne	104,5 MHz	RTL	E	
Compiègne	104,9 MHz	Europe 1	E	
Compiègne	106,9 MHz	RTL 2	D	
Corbeil-Essonnes	95,4 MHz****	Evryone	A	

Zone	Fréquence	Service actuellement autorisé sur la fréquence	Catégorie	Contrainte de programmes
Corbeil-Essonnes	106,5 MHz*****	Radio Lovely	B	
Coulommiers	104,1 MHz	RTL	E	Château-Thierry (104,2 MHz) et Melun (104,1 MHz)
Coulommiers	104,5 MHz	Europe 1	E	Melun (104,5 MHz)
Creil	90,1 MHz	Contact FM	B	
Creil	94,1 MHz	Nostalgie	D	
Creil	94,5 MHz	Europe 1	E	Gournay-en-Bray (95,5 MHz)
Creil	99,7 MHz	Évasion Oise	B	
Creil	103,7 MHz	Virgin Radio	D	Meaux (103,7 MHz)
Creil	106,1 MHz	RTL 2	D	Meaux (106,1 MHz)
Dourdan	96,2 MHz	Skyrock	D	Chartres (96,1 MHz)
Étampes	89,2 MHz	Sensations	B	
Étampes	101,7 MHz	Vibration	B	Châteaudun (101,7 MHz)
Étampes	106,2 MHz	RFM	D	
Évreux (CTA de Caen)	101,9 MHz	Fun Radio	D	Paris (101,9 MHz)
Fontainebleau	91,2 MHz	Chérie FM	D	Paris (91,3 MHz)
Fontainebleau	95,3 MHz	Nostalgie	D	
Fontainebleau	100,2 MHz	NRJ	D	Paris (100,3 MHz)
Fontainebleau	101,1 MHz	Radio Classique	D	Paris (101,0 MHz)
Fontainebleau	101,8 MHz	Fun Radio	D	Paris (101,9 MHz)
Fontainebleau	103,7 MHz	Virgin Radio	D	Meaux (103,7 MHz)
Gournay-en-Bray (CTA de Caen)	88,5 MHz	Radio Classique	D	Compiègne (88,5 MHz)
Gournay-en-Bray (CTA de Caen)	94,5 MHz	Europe 1	E	Creil (94,5 MHz)
La Ferté-sous-Jouarre	87,6 MHz	Rire et Chansons	D	
La Ferté-sous-Jouarre	92,3 MHz	RMC	E	

Zone	Fréquence	Service actuellement autorisé sur la fréquence	Catégorie	Contrainte de programmes
Mantes-la-Jolie	90,6 MHz	Nostalgie	D	
Mantes-la-Jolie	96,2 MHz	Radio Vexin Val-de-Seine	A	
Mantes-la-Jolie	100,9 MHz	Radio Classique	D	
Mantes-la-Jolie	102,1 MHz	BPM	A	
Mantes-la-Jolie	103,3 MHz	RMC	E	
Mantes-la-Jolie	104,1 MHz	RTL	E	
Mantes-la-Jolie	104,5 MHz	Europe 1	E	
Mantes-la-Jolie	106,1 MHz	Skyrock	D	
Meaux	90,6 MHz	RMC	E	Melun (90,6 MHz)
Meaux	100,1 MHz	NRJ	D	Melun (100,1 MHz)
Meaux	103,7 MHz	Virgin Radio	D	Creil (103,7 MHz) et Fontainebleau (103,7 MHz)
Meaux	106,1 MHz	RTL 2	D	Creil (106,1 MHz) et Melun (106,1 MHz)
Melun	90,2 MHz	Nostalgie	D	
Melun	90,6 MHz	RMC	E	Meaux (90,6 MHz)
Melun	102,5 MHz	Fun Radio	D	
Melun	104,1 MHz	RTL	E	Coulommiers (104,1 MHz)
Melun	104,5 MHz	Europe 1	E	Coulommiers (104,4 MHz)
Melun	106,1 MHz	RTL 2	D	Meaux (106,1 MHz)
Melun	106,9 MHz	Skyrock	D	
Montereau-Fault-Yonne	104,9 MHz	Fun Radio	D	
Noyon	88,9 MHz	Contact FM	B	
Noyon	99,8 MHz	RTL	E	
Noyon	100,9 MHz	Radio Puisaleine	A	
Noyon	106,0 MHz	RTL 2	D	Péronne (105,9 MHz)

Zone	Fréquence	Service actuellement autorisé sur la fréquence	Catégorie	Contrainte de programmes
Paris	88,6 MHz	Radio Soleil	A	
Paris	89,4 MHz	Radio Libertaire	A	
Paris	90,4 MHz*	Nostalgie	D	Beauvais (90,4 MHz), Chartres (90,5 MHz), Châteaudun (90,4 MHz) et Compiègne (90,3 MHz)
Paris	91,3 MHz**	Chérie FM	D	Fontainebleau (91,2 MHz)
Paris	94,8 MHz***	Radio J (ex-Judaïques FM)	B	
Paris	94,8 MHz***	Radio J	B	
Paris	94,8 MHz***	Radio Shalom	B	
Paris	94,8 MHz***	RCJ	B	
Paris	95,2 MHz***	Néo	A	
Paris	95,6 MHz	Radio Courtoisie	A	
Paris	96,0 MHz*	Skyrock	D	Beauvais (95,9 MHz), Chartres (96,1 MHz) et Châteaudun (96,0 MHz)
Paris	97,4 MHz**	Rire et Chansons	D	Beauvais (97,3 MHz), Clermont (97,5 MHz) et Fontainebleau (97,3 MHz)
Paris	99,0 MHz	Latina	B	
Paris	99,5 MHz***	AYP FM	A	
Paris	100,3 MHz*	NRJ	D	Clermont (100,3 MHz)
Paris	100,7 MHz***	Radio Notre-Dame	A	Beauvais (100,7 MHz)
Paris	101,1 MHz**	Radio Classique	D	Beauvais (101,1 MHz) et Fontainebleau (101,1 MHz)
Paris	101,9 MHz*	Fun Radio	D	Beauvais (101,9 MHz) et Fontainebleau (101,8 MHz)
Paris	102,7 MHz	M Radio	D	Verneuil d'Avre et d'Iton (102,7 MHz) et Vernon (102,7 MHz)
Paris	103,1 MHz*	RMC	E	Beauvais (103,1 MHz)
Paris	103,5 MHz**	Virgin Radio	D	Beauvais (103,5 MHz) et Vernon
Paris	103,9 MHz**	RFM	D	Beauvais (103,9 MHz)

Zone	Fréquence	Service actuellement autorisé sur la fréquence	Catégorie	Contrainte de programmes
Paris	104,3 MHz*	RTL	E	Beauvais (104,3 MHz)
Paris	104,7 MHz*	Europe 1	E	Beauvais (104,7 MHz)
Paris	105,9 MHz**	RTL 2	D	Beauvais (105,9 MHz)
Péronne (CTA de Lille)	105,9 MHz	RTL 2	D	Beauvais (105,9 MHz)
Pithiviers (CTA de Poitiers)	100,0 MHz	NRJ	D	Meaux (100,1 MHz)
Pontoise	92,8 MHz	MBS	B	
Pontoise	99,2 MHz	RGB 99,2	A	
Provins	93,2 MHz	RTL	E	Romilly-sur-Seine (93,2 MHz)
Provins	99,1 MHz	RMC	E	
Provins	101,7 MHz	NRJ Troyes	C	Romilly-sur-Seine (101,7 MHz)
Provins	106,9 MHz	Europe 1	E	Romilly-sur-Seine (106,9 MHz)
Provins	107,4 MHz	RFM	D	
Rambouillet	88,0 MHz******	Évasion	B	
Rambouillet	103,7 MHz	Radio Vieille Eglise	A	
Saint-Fargeau-Ponthierry	107,3 MHz	Handi FM	A	
Saint-Just-en-Chaussée	93,8 MHz	Contact FM	B	
Saint-Quentin (CTA de Lille)	88,6 MHz	Radio Classique	D	Compiègne (88,5 MHz)
Sens (CTA de Dijon)	95,9 MHz	Skyrock	D	Paris (96,0 MHz)
Sens (CTA de Dijon)	100,1 MHz	NRJ	D	Meaux (100,1 MHz)
Soissons (CTA de Lille)	100,3 MHz	NRJ	D	Paris (100,3 MHz)
Taverny	98,0 MHz	IDFM	A	
Taverny	106,5 MHz	Alternative FM	A	
Trappes	98,4 MHz	Sensations	B	

Zone	Fréquence	Service actuellement autorisé sur la fréquence	Catégorie	Contrainte de programmes
Verneuil d'Avre et d'Iton (CTA de Caen)	88,8 MHz	Virgin Radio Vallée de Seine	C	Bonnières-sur-Seine (88,8 MHz)
Verneuil d'Avre et d'Iton (CTA de Caen)	91,3 MHz	Chérie FM	D	Paris (91,3 MHz)
Verneuil d'Avre et d'Iton (CTA de Caen)	102,7 MHz	M Radio	D	Paris (102,7 MHz) et Vernon (102,7 MHz)
Vernon (CTA de Caen)	90,3 MHz	Nostalgie	D	Paris (90,4 MHz)
Vernon (CTA de Caen)	101,1 MHz	Radio Classique	D	Paris (101,1 MHz)
Vernon (CTA de Caen)	102,7 MHz	M Radio	D	Paris (102,7 MHz) et Verneuil d'Avre et d'Iton (102,7 MHz)
Vernon (CTA de Caen)	103,1 MHz	RMC	E	Paris (103,1 MHz)
Vernon (CTA de Caen)	103,5 MHz	Virgin Radio	D	Paris (103,5 MHZ)
Vernon (CTA de Caen)	103,9 MHz	RFM	D	Paris (103,9 MHz)
Vernon (CTA de Caen)	104,3 MHz	RTL	E	Paris (104,3 MHz)
Vernon (CTA de Caen)	104,7 MHz	Europe 1	E	Paris (104,7 MHz)

** Fréquence à laquelle sont rattachés onze réémetteurs de confort.*
*** Fréquence à laquelle est rattaché un réémetteur de confort.*
**** Fréquence exploitée en temps partagé.*
***** Échéance de l'autorisation : 11 avril 2021.*
****** Échéance de l'autorisation : 10 avril 2021.*
******* Échéance de l'autorisation : 30 novembre 2021.*

Annexe 2 : Données à caractère personnel traitées dans le cadre de la consultation publique préalable au lancement d'un appel aux candidatures en FM dans le ressort du CTA de Paris

La consultation publique lancée par le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) nécessite la mise en œuvre de traitements de données à caractère personnel gérés par le CSA.

Objet du traitement de données

- **Finalités**

Le traitement a pour objet le recueil et l'analyse des retours effectués dans le cadre de la consultation publique.

Il permet au CSA :

- de recueillir et conserver les contributions relatives au lancement d'un appel aux candidatures en FM dans le ressort du CTA de Paris, en vue de leur analyse ;
- le cas échéant, de contacter leurs auteurs pour approfondir les échanges et/ou pour les tenir informés des suites de la consultation ;
- de réaliser un suivi statistique des contributions reçues.

- **Base légale**

Article 6 (1) e du règlement général sur la protection des données (RGPD).

Ce traitement de données relève de l'exercice de l'autorité publique dont est investi le CSA en application de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication.

Données traitées

- **Catégories de données traitées**

- Données d'identification (nom, prénom, civilité du contributeur) ;
- Coordonnées (adresse de courrier électronique) ;
- Texte(s) de la ou des contribution(s) ;
- Date et heure de l'envoi de la ou des contribution(s).

- **Source des données**

Ces informations sont directement fournies par le contributeur à la consultation publique.

- **Prise de décision automatisée**

Le traitement ne prévoit pas de prise de décision automatisée.

Personnes concernées

Les personnes concernées sont toute personne physique ou morale souhaitant participer à la consultation publique qui fait l'objet de la présente annexe.

Destinataires des données

- **Catégories de destinataires**

En fonction de leurs besoins respectifs, sont destinataires de tout ou partie des données :

- les membres du CSA,
- la direction des médias radio du CSA,
- le cas échéant, les autres services du CSA concernés.

- **Transferts des données hors UE**

Aucun transfert de données hors de l'Union européenne n'est réalisé.

Durée de conservation des données

Les données d'identification et de contact relatives aux personnes concernées sont conservées cinq ans à compter de la date de fin de la consultation publique.

Sécurité

Les mesures de sécurité sont mises en œuvre conformément à la politique de sécurité des systèmes d'information du CSA.

Droits des personnes

Les personnes physiques citées dans les contributions bénéficient vis-à-vis de leurs données personnelles d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, et de limitation.

Pour toute information ou exercice des droits Informatique et Libertés sur les traitements de données personnelles traitées par le CSA, les personnes concernées peuvent contacter son délégué à la protection des données (DPO) en accompagnant leur demande de la copie de leur titre d'identité :

- à l'adresse électronique suivante : dpo@csa.fr
- ou par courrier signé à l'adresse suivante :

Conseil supérieur de l'audiovisuel
À l'attention du délégué à la protection des données
39-43 Quai André Citroën, 75015 Paris

L'autorité administrative compétente en matière de traitement de données à caractère personnel est la CNIL. Celle-ci peut être saisie de réclamations liées à l'utilisation de données à caractère personnel.